

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOCIETE NATIONALE DES FORAGES ET PUIITS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

DAONO N°0009/CPMP/ SNFP /2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la SNFP/2026.
2. La Société Nationale des Forages et Puits a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget (BCI) des fonds, afin de financer les travaux de construction d'un hangar de 21,60m x 31.50 m et un magasin de 6,00 m x 12,00 m autonome à côté des anciens magasins existants au parc de la SNFP à Nouakchott, et à l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de ces travaux.
3. La Société Nationale des Forages et Puits SNFP sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux de construction d'un hangar de 21,60m x 31.50 m et un magasin de 6,00 m x 12,00 m autonome à côté des anciens magasins existants au parc de la SNFP à Nouakchott.
4. Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas 4 mois,
5. La Société Nationale des Forages et Puits, sollicite des Offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification de la catégorie BAT 2.
6. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres National Ouvert.
7. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Responsable de la Passation des Marchés Publics de la SNFP et prendre connaissance des documents d'Appel D'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Société Nationale des Forages et Puits SOCO ND NO 0012 F-Nouakchott de 16/07/2026 au 17/08/2026 à 10H 00 min.
- 9. Les exigences minimales en matière de qualification sont :**

- Avoir effectivement exécuté au moins 3 (trois) marchés similaires (construction d'un hangar et magasin) au cours des 5 dernières années. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section III du DAO (Critères de Qualification).
- Seules les références dûment attestées par maître d'ouvrage public ou ses démembrements seront prises en compte.
- Programme prévisionnel d'exécution des travaux avec personnel affecté, paraphé et signé ; Celui-ci devra tenir compte des contraintes liées à l'utilisation et à l'affectation des locaux et respecter les échéances maximales fournies dans le dossier d'exécution.
- Preuve de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage délivrée par une banque établie et agréée en Mauritanie : Le montant minimum requis est de 50% du montant TTC de la soumission.
- Soumission des états financiers certifiés par un organe ou expert agréé de l'Ordre National des experts comptables mauritanien pour les 3 dernières années (2025, 2024 et 2023) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme ;
- Avoir réalisé Chiffre d'affaires moyen annuel des trois dernières années d'un montant de 20 000 000

MRU déclaré à la direction générale des impôts (DGI) ;

- La validité de l'offre doit être de 90 jours à compter de la date limite de dépôts des offres.
- La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission (exemplaire originale) d'un montant de (150 000 MRU) valable 120 jours après la date limite de soumission. Cette garantie doit être délivrée par un organisme bancaire agréé et établi en Mauritanie dans la monnaie de la soumission.

-Les entreprises étrangères doivent :

- Avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de classification Mauritanienne.
- Fournir une attestation de non faillite datée de moins de six mois, et un registre de commerce certifié par l'ambassade du candidat accréditée en Mauritanie, ou par l'ambassade de Mauritanie accréditée dans le pays d'origine du soumissionnaire.

10. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

11. Les offres doivent être établies en français.

12. Le dossier d'appel d'offres en version authentique cacheté par la CPMP/SNFP pourra être obtenu auprès de la CPMP /SNFP contre reçu de versement de la somme non remboursable de 20 000 Ouguiya (MRU), dans le compte suivant : 0008-929-210230-01001250-000 ouvert au nom de la SNFP auprès de la Banque Populaire de Mauritanie.

13. Les Offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :

- A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CPMP/SNFP, OFFRE RELATIVE AU DAONO N° 0009/CPMP/SNFP/2026 ;

- construction d'un hangar de 21,60m x 31.50 m et un magasin de 6,00 m x 12,00 m autonome à côté des anciens magasins existants au parc de la SNFP à Nouakchott ;

-Siège de la Société Nationale des Forages et Puits SOCO ND N° 0012 F – Nouakchott ;

-« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DE LA CPMP/SNFP »

14. Les offres doivent être transmises au plus tard le 17/08/2026 à 10 Heures 30 min (TU) en quatre exemplaires dont une copie originale et trois copies.

- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

15. Les plis contenant les soumissions seront ouverts en séance publique le 17 /08/ 2026 à 10 Heures 30 min (TU) par la CPMP / SNFP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.

16. Les offres seront évaluées selon les critères décrits dans le dossier d'appel d'offres.

17. Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié, offrant la meilleure offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres.

18. La SNFP peut ne pas donner suite au présent appel d'offres.

Fait à Nouakchott, le 16/07/2026


Le Directeur Général
